



## Vacance d'été

-----  
Par Lilu

Bonjour sur le verdict du jaf il est marquer que mon ex doit avoir notre enfant les deux derniers semaine de juillet. J'aimerais savoir si c'est du 16 au 30 août ? Je vous note se qui est marqué exactement : les 1er et 3 èmes quarts des vacances d'été les années paires et les 2 ème et 4 ème quarts les années impaires. J'ai un petit doute et j'aimerais de l'aide sil vous plaît

-----  
Par ESP

Cela veut dire que le partage se fait par quinzaine.  
Votre ex-conjoint aura les enfants la deuxième et la quatrième quinzaine.

-----  
Par Lilu

On m'a dit du 21 juillet au 04 août c'est bien sa ?

-----  
Par ESP

La seconde quinzaine commence le 18 et se termine le 1-08.